

L'ALGERIE: UN PAYS A LA CROISEE DE TROIS CONTINENTS, FACE AUX
DEFIS DU DEVELOPPEMENT

Conferenza di S.E. Mokhtar Reguieg, Ambasciatore di Algeria in Italia, tenuta il
giorno 3 febbraio 2004 nelle sale di Palazzo Baldassini sede dell'Istituto Luigi Sturzo*.

S.E. MONSIEUR MOKHTAR REGUIEG, AMBASSADEUR D'ALGERIE EN ITALIE

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un très grand plaisir que j'ai accepté l'invitation amicale de Monsieur le Président et de Monsieur le Secrétaire Général du Centre Italien des Etudes pour la Conciliation Internationale, aux fins d'informer l'honorable assistance sur l'Algérie d'aujourd'hui et sur les perspectives de son développement à la croisée des mondes arabe, africain et européen.

Je souhaite, donc, partager avec vous quelques informations sur l'évolution récente de l'économie de mon Pays, avant d'évoquer les perspectives de son développement, des perspectives qui, je le dis, dès à présent, sont plus que prometteuses et permettent, à juste titre, de nourrir un optimisme fondé pour l'Algérie de demain.

Pourquoi ? Tout simplement parce que l'Algérie avance et réalise, comme nous le savons, des performances économiques et financières très appréciables, même s'il y a, encore, certaines insuffisances dans certains secteurs d'activités économiques. Ces performances sont d'autant plus appréciables que l'Algérie, bien avant le dramatique événement du 11 Septembre 2001, a connu un des terrorismes les plus barbares, qui a occasionné au pays près de 20 milliards de dollars de destructions, sans compter les dizaines de milliers de victimes qui, elles, n'ont pas de prix. Aux affres de ce fléau transnational contre lequel le peuple algérien, son armée et ses services de sécurité ont lutté, des années durant, dans l'indifférence des uns et le silence des autres, sont venues s'ajouter certaines catastrophes naturelles ; deux séismes importants et des inondations dévastatrices. Dans un cas comme dans l'autre, l'Algérie est sortie victorieuse, mais si j'ai mentionné tout cela, c'est pour dire que les performances de l'Algérie sont, justement, plus qu'appréciables.

Si de telles performances ont pu, à ce stade, être enregistrées, c'est, en particulier, grâce à une politique économique et financière efficace, fondée sur le renforcement du cadre structurel et organisationnel de l'économie ; la relance du secteur économique public et la poursuite de sa restructuration ; l'encouragement de l'investissement privé et de la P.M.E. ; le développement de l'agriculture et des infrastructures ; le développement du secteur de l'énergie et des mines. Cette politique,

qui a porté ses premiers fruits, devra, de l'avis d'experts parmi les plus autorisés, tel que nous le verrons, être, opportunément, poursuivie.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je souhaiterais vous faire partager quelques informations chiffrées sur l'Algérie d'aujourd'hui, avant, je l'espère, d'avoir avec vous un débat, si vous le souhaitez.

S'agissant de la situation de l'Algérie d'aujourd'hui, c'est une Algérie qui a renoué avec la croissance, en particulier, depuis l'année 1999 ; car, je rappellerai qu'en dépit d'une relative stabilisation macro-économique, nous avons connu des taux de croissance négatifs ou ne dépassant pas, en termes réels, 1 %, jusqu'en 1998.

Depuis l'année 1999, en effet, nous avons enregistré 2 % cette année-là ; pour ensuite atteindre 2,4 % en 2000 ; 3,2 % en 2001 ; 4,2 % en 2002 et près de 6 % en 2003 ; mais notre objectif est d'atteindre un taux de croissance d'au moins 7 % à 8 % pour être en mesure de venir à bout du chômage, même si le taux de chômage a été, considérablement, réduit, passant d'environ 29 % en 1999, à actuellement, environ 22 %. Un taux de croissance économique de 7 % à 8 % à la portée de l'Algérie, permettra, concomitamment, de réduire la pauvreté. Les taux de croissance obtenus l'ont été grâce à la relance de l'investissement, qui a atteint 25 % du PIB, entre 1999 et 2002, et grâce, notamment, à un important programme de soutien à la relance économique de 7 milliards de dollars, lancé en Juin 2001, et dont les principaux objectifs sont le développement des infrastructures économiques et sociales, de l'agriculture et de la pêche et l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens.

Je tiens, aussi, à mettre en exergue le fait qu'une politique de rigueur budgétaire alliée à une politique monétaire prudente, ont permis, depuis 1997, une maîtrise de l'inflation, ramenée de 30 % en 1995 à 2,6 % en 1999 et à moins de 1 % en 2000. En dépit d'une importante relance de la dépense publique, au cours des dernières années, en effet, après avoir atteint 4,2 % en 2001, le taux d'inflation s'est situé à moins de 2 % en 2002.

Je tiens, par ailleurs, à souligner que les principaux indicateurs de l'endettement extérieur se sont tous, grandement, améliorés. En effet, fin 2003, or exclu, les réserves de change de l'Algérie se sont élevées à 32,9 milliards de dollars, alors qu'elles s'étaient élevées à 4,4 milliards de dollars, fin 1999. Si elles représentaient, avec 21,7

milliards de dollars, fin 2002, plus de 22 mois d'importations; elles représentent, aujourd'hui, près de 30 mois d'importations, le ratio de la dette étant revenu, dès 2001, à près de 23 % et se maintenant à ce niveau, dans les conditions prévisibles du marché des hydrocarbures qui représentent, encore, plus de 95 % des recettes d'exportations et plus de 60 % des recettes fiscales de l'Etat, dans l'attente d'une profonde diversification de l'économie algérienne.

Au titre de ce même chapitre, il est à souligner que 45 % de la dette extérieure de l'Algérie est due à des créanciers publics, ce qui ouvre des perspectives prometteuses aux accords de conversion de la dette, conclus avec des pays comme l'Italie, la France et l'Espagne.

L'Algérie, qui a retrouvé sa solvabilité extérieure, une solvabilité assurée pour le moyen et le long termes, qui s'est, substantiellement, désendettée et à laquelle les experts de l'OCDE ont attribué un classement, constamment, plus favorable, au cours de ces dernières années, accroît, ainsi, sa capacité d'endettement pour l'avenir.

Les résultats du développement national, visibles en tous points du territoire national, redevenu un grand chantier, sont plus que palpables au niveau de nombre de secteurs, tels ceux de l'agriculture, de l'énergie et des mines ou encore celui de l'habitat et des travaux publics. Je citerai, par exemple, le fait que le Plan National de Développement Agricole a impulsé une dynamique très importante d'investissements avec le lancement de 145.000 projets d'investissements, et des résultats tout aussi très importants, dans la mesure où les plantations arboricoles et viticoles ont atteint 81.000 ha en 2001 et 90.000 ha à fin septembre 2002 ; où 445.000 emplois permanents et temporaires ont été créés et dans la mesure, aussi, où près de 25.000 jeunes diplômés des enseignements techniques agricoles ont été encouragés à créer leurs propres entreprises de production ou de transformation.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je vous ai livré là quelques chiffres, qui attestent que l'Algérie se porte bien et qu'elle est déterminée à poursuivre l'ensemble des réformes, qui ancreront, irréversiblement, son économie, une économie de marché, dans l'économie mondiale. La poursuite des réformes économiques continuera à être conduite, dans le cadre d'un consensus social, résultat d'un dialogue permanent entre l'ensemble des partenaires

politiques, économiques et sociaux, afin de réaliser le changement dans les meilleures conditions.

En fait, les réformes entreprises, jusque-là, ont permis la démonopolisation de nombre de secteurs d'activités économiques, mais la suppression des monopoles, qui est bien réelle, n'a pas, pour autant, permis l'émergence d'activités et de mécanismes de marché satisfaisants. Cela étant, il convient, cependant, de souligner que le secteur privé représente, actuellement, 75 % du PNB hors hydrocarbures et 52 % du PNB avec les hydrocarbures, même si, il faut le reconnaître, la sphère informelle domine dans le commerce, les services et l'agriculture. En un mot, des efforts certains ont été déployés, dans le cadre de la libéralisation et de la démonopolisation de l'économie nationale, cela même dans le secteur des hydrocarbures où le secteur privé est présent, même si sa part est infime ; mais même dans ce secteur, sa part est appelée à se développer dans le futur. Elle se développera, sans doute, notamment, dans le cadre du partenariat qui, dans un secteur comme celui des mines et à la faveur de la nouvelle loi sur les mines, a permis à ces centaines d'opérateurs privés de s'engouffrer, ou dans le secteur de l'électricité où un partenariat avec le privé national et international existe et se développe de plus en plus. C'est là une libéralisation progressive, mais certaine, car, en fait, la privatisation n'est plus, en Algérie, un sujet tabou, depuis la promulgation, déjà en 1995, de l'Ordonnance relative à la privatisation, qui vise le retrait progressif de l'Etat des activités de production des biens et services.

Pour sa part, l'Ordonnance d'Août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques, a élargi le champ à toutes les entreprises publiques ; assoupli les modalités et les procédures de privatisation, octroyé des avantages particuliers aux repreneurs qui maintiennent l'emploi, préservent l'activité et la développent ; et leur a étendu l'octroi des avantages et garanties stipulées par l'Ordonnance relative au développement de l'investissement. Par ailleurs, il est à noter que l'assistance technique de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne et de nombre de sociétés-conseils et de banques d'affaires, a été mise à contribution, dans le cadre du processus de privatisation, ce qui n'est pas sans accroître la confiance et l'intérêt des partenaires étrangers potentiels.

Il faudrait, cependant, relativiser et savoir que le secteur public ne produit plus que 7 % de la richesse nationale, hors hydrocarbures s'entend, et n'emploie plus que 364.000 travailleurs, à peine aussi 7 % de l'emploi national ; comme il faudrait, aussi,

savoir que le potentiel de croissance de certaines entreprises publiques est loin d'être négligeable et appelle pour son optimisation une modernisation, à travers le partenariat, l'ouverture du capital et la privatisation. D'ailleurs, un bilan, récemment, établi, a fait ressortir que seules 45 % des entreprises publiques sont dans une situation difficile, soit 409 entreprises ; alors que 42 %, soit 381 entreprises, sont viables avec un potentiel de croissance réel ; et que 12 %, soit 120 entreprises sont, potentiellement, viables. Toutes ces entreprises disposent d'un marché, mais ont besoin, vous l'avez compris, d'investissements et d'un management adapté, car l'acte de privatisation est, à notre sens, avant tout, un acte d'investissement, qui permettra le maintien de l'activité, de l'emploi et le développement de l'entreprise.

Il faudrait, enfin, savoir que des opérations d'ouverture de capital, de partenariat et de cession d'actifs ont été réalisées ; que des appels d'offres pour la privatisation d'unités de production ont été lancés ; qu'une vingtaine d'opérations de partenariat ont été concrétisées ; et que des opérations d'ouverture de capital en bourse et de prises de participations de partenaires étrangers dans certaines entreprises publiques ont été conduites à bon terme.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Cette Algérie qui avance, cette Algérie qui réalise des performances appréciables, c'est, également, là, l'avis du Fonds Monétaire International qui, à la faveur de l'examen, le 14 Janvier 2004, du Rapport sur l'Algérie, dans le cadre des consultations de l'article 4, a estimé positifs les résultats économiques et financiers de l'Algérie et, également, prévu des perspectives favorables à l'économie algérienne pour l'année 2004, tout en suggérant aux autorités algériennes la poursuite des réformes, en particulier, du secteur bancaire et des entreprises publiques, ce qu'elles sont, du reste, déterminées à faire.

C'est ainsi que le F.M.I. prévoit pour l'année 2004, des réserves de change de 36,1 milliards de dollars (contre 32,9 milliards de dollars en 2003) ; des exportations de 24,6 milliards de dollars (contre 24,3 milliards de dollars en 2003) ; des importations de 14,9 milliards de dollars (contre 13,3, milliards de dollars en 2003), soit un solde commercial positif de 9,7 milliards de dollars fin 2004.

S'agissant de la dette extérieure, le F.M.I. la situe pour 2004 à 19,9 milliards de dollars (contre 21,8 milliards de dollars en 2003), ce qui correspond à 26,1 % du PIB

(contre 32,9 % du PIB en 2003). Quant au solde de la dette par rapport aux exportations, il sera, selon le F.M.I., de 16,3 % en 2004 (contre 17,1 % en 2003) ; alors que la dette totale représentera 75,9 % des exportations en 2004 (contre 84,6 % en 2003).

Il est, par ailleurs, prévu par les experts du F.M.I., une légère augmentation de l'inflation, en raison, ont-ils estimé, d'une augmentation des salaires, des surliquidités bancaires et de l'expansion des crédits à l'économie ; comme ils ont estimé, s'agissant des investissements, que la lutte contre le chômage et les besoins en infrastructures nécessiteront de gros investissements dans les prochaines années ; mais que les investissements publics ne devraient pas, dans l'objectif d'une croissance durable, se substituer aux investissements privés.

Dans les projections pour 2008, sur la base d'un prix du baril de pétrole de 23,5 dollars, le FMI prévoit des réserves de change de 49,3 milliards de dollars et des investissements, qui représenteront l'équivalent de 31,7 % du PIB et qui se répartiront pour 20,3 % pour le secteur privé et pour 11,4 % pour le secteur public.

Ce sont, là, les principales estimations de ce rapport très récent du F.M.I. et qui corroborent, pleinement, le fait indéniable que l'Algérie avance et peut s'autoriser, grâce à la poursuite d'une politique économique pragmatique et d'une politique budgétaire prudente, tous les espoirs à la mesure des ambitions et des attentes du peuple algérien.

L'Algérie peut, d'autant plus, s'autoriser de tels espoirs, qu'elle sait pouvoir compter sur une jeunesse, qui constitue la grande majorité de sa population et sa véritable richesse.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, à présent, vous informer de la démarche de l'Algérie, tout d'abord, au niveau de sa Région, du Monde Arabe ; ensuite, en direction de l'Union Européenne ; et, enfin, au niveau du Continent africain, car, bien évidemment, mon Pays se trouve à la croisée de ces trois mondes desquels son avenir est indissociable.

S'agissant de notre Région, l'Algérie continuera d'œuvrer pour la concrétisation de l'Union du Maghreb Arabe qu'elle considère comme un objectif stratégique et irréversible, répondant aux aspirations séculaires du peuple algérien et des peuples frères de la Région.

Au point mort, en Janvier 2001, l'Algérie a pris l'initiative d'inviter ses partenaires maghrébins à relancer les activités des structures et des institutions de l'U.M.A. C'est ainsi que trois sessions du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères et vingt trois réunions du Comité de Suivi et des Conseils ministériels ont pu se tenir, additionnellement, à un nombre élevé de réunions des groupes de travail.

En Juin 2002, l'Algérie a proposé la tenue de la 7^{ème} session du Conseil présidentiel et, alors que les travaux préparatoires étaient à un stade avancé, qui est celui du Comité de Suivi, organe composé des Ministres Délégués chargés des Affaires Maghrébines qui prépare la réunion du Conseil des Ministres, la Libye avait demandé, une première fois, le report du Sommet.

Les activités de l'U.M.A. se sont poursuivies jusqu'en Décembre 2003, date à laquelle l'Algérie a, de nouveau, proposé la tenue du 7^{ème} Sommet du 18 au 24 Décembre 2003. La Libye a, alors, demandé, pour la 2^{ème} fois, le report, alors que les travaux préparatoires étaient, largement, entamés. L'Algérie, quant à elle, a insisté pour poursuivre les travaux préparatoires et la tenue du Comité de Suivi et du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères. Le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, qui s'est effectivement réuni, a pris connaissance de la demande de report exprimée par la Libye et de la volonté de l'Algérie de transférer la présidence de l'Union, conformément à la règle de rotation.

C'est ainsi que l'article 4 de l'acte constitutif a été mis en œuvre, transférant ainsi la présidence à la Libye, qui vient, immédiatement, après l'Algérie dans l'ordre de rotation. Outre les résultats des travaux du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères concernant la construction maghrébine et la refondation de l'U.M.A., il a été décidé de créer une communauté économique maghrébine intégrée avec, comme objectif, l'intégration maghrébine et son insertion dans la dynamique en cours au sein des autres regroupements régionaux et pour être en phase avec les mutations que connaissent toutes les parties. Il convient de préciser que la création de cette communauté ne se fait pas au détriment de l'U.M.A et ne la remplace pas.

Il reste entendu que le processus maghrébin se poursuit et que l'Algérie continuera à s'engager dans la construction de l'Union du Maghreb Arabe et à appuyer ce projet en tant qu'option stratégique.

La décision prise par l'Algérie de se dessaisir, après dix ans, en toute souveraineté, de la présidence de l'U.M.A., est un acte conforme à l'article 4 de l'acte

constitutif. L'Algérie, à travers ce geste, veut donner l'occasion et l'opportunité aux autres partenaires maghrébins d'assumer, à leur tour, leurs responsabilités, toujours en conformité avec l'article 4 de l'acte constitutif, qui établit la règle de la rotation de la présidence de l'Union sur une base annuelle.

Je ferai, également, noter, surtout, que l'Algérie, traduisant sa volonté sincère de construire l'Union du Maghreb Arabe, a réalisé des projets stratégiques aux retombées bénéfiques sur les pays frères voisins à l'instar des deux gazoducs qui relient l'Algérie à l'Europe, via la Tunisie et le Maroc.

Au niveau des institutions de l'U.M.A., l'Algérie a présenté un certain nombre de projets et d'idées sur la refondation de l'Union, à travers des projets destinés à assurer une intégration rapide dans des domaines stratégiques tels que ceux de l'agriculture, l'eau et les infrastructures de base, mais également à travers la révision des règles de fonctionnement et d'organisation de l'Union, notamment par le renforcement du Secrétariat Général et la mise à sa disposition des moyens adéquats.

De la même façon, l'Algérie a œuvré à l'avènement d'une position maghrébine commune sur des questions importantes comme l'intégration économique, la lutte contre le terrorisme et l'immigration illégale. Cette démarche a été couronnée de succès, à l'occasion de la préparation du Sommet des 5 + 5, qui s'est tenu à Tunis, les 4 et 5 Décembre 2003.

Dans notre esprit, ni les querelles bilatérales ni la question de décolonisation du Sahara Occidental, dont le règlement juste et définitif, conforme à la légalité internationale, relève de la responsabilité première des Nations-Unies, ne doivent nous détourner de l'objectif de construction de l'U.M.A., car nous considérons que ce qui nous unit est beaucoup plus important que ce qui peut nous désunir et que la réalisation progressive de ce noble objectif est dans l'intérêt de tous les peuples du Maghreb, qui aspirent à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Face aux grands défis, qui se posent aux Pays Arabes, individuellement et collectivement, l'Algérie a, constamment, œuvré en faveur du resserrement des rangs des pays arabes et a, là aussi, assumé, pleinement, ses responsabilités. Je me bornerai à rappeler, ici, les positions principales de mon Pays, en rapport avec la situation de violence permanente, qui caractérise, en particulier, la région du Moyen-Orient.

Si les efforts du quartet sont méritoires, il est clair que la question du Moyen-Orient ne saurait être, durablement et justement, réglée qu'avec la satisfaction pleine et entière des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien à un Etat indépendant et viable, dans des frontières reconnues et garanties, et avec El Qods Echarif (Jerusalem) pour capitale ; le retrait total et inconditionnel d'Israël de l'ensemble des territoires arabes occupés en 1967. Il est clair, donc, qu'aussi longtemps que les droits du peuple palestinien martyr, dépossédé de sa terre, et des peuples libanais et syrien ne seront pas satisfaits, cette région ne pourra connaître la paix et la sécurité qui, seules, pourront permettre la coexistence pacifique et le développement au profit de tous ses peuples.

Je soulignerai que, pour sa part, l'Algérie demeure engagée par les décisions collectives du Sommet Arabe de Beyrouth auquel Israël a répondu, malheureusement, par la réoccupation de la Cisjordanie.

Evoquant le Moyen-Orient, je ne saurais mettre sous silence la situation explosive et dramatique que vit le peuple irakien et, là également, il est, tout aussi clair que toute solution juste et durable passe, nécessairement, par le recouvrement rapide de sa pleine souveraineté par le peuple irakien, dans un Irak indépendant, uni et dans ses frontières, internationalement, reconnues. Dans ce processus, il est, enfin, clair que l'Organisation des Nations-Unies a un rôle central à assumer, car elle a pour mission de veiller au strict respect de la légalité internationale et de préserver la paix et la sécurité internationale.

Sur ce chapitre tragique du Moyen-Orient, je voudrais, simplement, rappeler que, pour l'Algérie, la lutte légitime des peuples pour leur libéralisation et leur indépendance, ne saurait être assimilée au terrorisme qui, lui, appelle, au-delà d'une condamnation ferme et unanime de la communauté internationale, une lutte globale et sans merci, jusqu'à son éradication.

L'autre amalgame inacceptable pour l'Algérie, au premier rang des pays qui, ont, constamment, prôné la nécessité impérative du dialogue des religions et des cultures, sur la base du respect mutuel, est celui qui est, criminellement, fait par ceux qui s'emploient à assimiler l'Islam, notre religion sacrée, fondée sur les valeurs de paix, de tolérance et de fraternité, au terrorisme.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

S'il est une priorité pour l'Algérie, c'est bien sa relation avec l'Union Européenne et je voudrais souligner, ici, qu'en prenant une part active à la définition même des objectifs de la Déclaration de Barcelone pour un partenariat global fondé sur le respect des valeurs communes de solidarité et de coopération, l'Algérie s'est engagée à apporter une franche contribution à l'édification, dans la région euro-méditerranéenne et dans une vision d'avenir, d'une relation Nord-Sud tout à la fois équilibrée et ambitieuse.

Par ailleurs, je dois souligner que l'engagement d'ouverture de l'Algérie sur son environnement économique régional constitue un choix irréversible dicté, à la fois, par l'impératif d'intégration à l'économie mondiale, à travers l'association avec l'Union Européenne et l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce, et par la nécessité de réhabiliter notre système économique national en le mettant à l'épreuve des règles de la performance et de la compétitivité.

Nous considérons à cet effet, que la dynamique enclenchée à la faveur de la signature de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne favorisera l'approfondissement du dialogue, la multiplication des passerelles de l'interaction politique, économique, sociale et de partenariat.

Nous mesurons, pour notre part, tout l'intérêt que notre partenaire européen accorde à cette entreprise, à travers l'adhésion quasi-unanime des députés du Parlement Européen, exprimée lors de l'approbation de l'Accord d'Association, en octobre 2002.

Les délais contractuels convenus pour la mise en oeuvre de cet Accord, qui constitue un instrument d'un partenariat global où les dimensions politique, économique, commerciale, sociale et humaine sont intimement liées, doivent être mis à profit pour la mise en place des mécanismes et des mesures d'accompagnement à même d'assurer à notre appareil économique les meilleures conditions d'une intégration harmonieuse dans l'espace euro-méditerranéen.

Je dois souligner que nous sommes tenus, dans le cadre de la mise en place de la zone de libre échange euro- méditerranéenne, d'opérer, dans des délais relativement courts, de profondes mutations de notre système économique et social. Vous conviendrez avec moi qu'il s'agit là, d'un défi énorme qui requiert, indiscutablement, un effort sans précédent, un défi que l'Algérie relèvera.

Je ne saurais ne pas évoquer la récente présidence italienne de l'Union Européenne, une présidence très active en direction, notamment, de nos pays, et qui a

démontré la volonté politique et l'attachement de l'Italie à oeuvrer, véritablement, en faveur du renforcement du dialogue politique et de l'instauration d'une aire de progrès et de co-prospérité en Méditerranée.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

L'Afrique, sa stabilité, sa sécurité et son développement constituent, pour l'Algérie, une autre source de préoccupation majeure, et là, également, tout un chacun n'est pas sans ignorer tout ce que l'Algérie indépendante, membre fondateur de l'OUA, a accompli au service exclusif des intérêts de l'Afrique et de ses peuples, de leur indépendance, de leur émancipation et de leur développement.

A cet égard, je voudrais, simplement, évoquer, ici, la noble décision qu'ont prise les dirigeants de l'Afrique du Sud, du Nigéria, du Sénégal et de mon Pays, mûs par l'objectif essentiel d'éviter une marginalisation de notre continent et de lui assurer un développement qui lui permettra d'occuper la place qui lui revient dans le monde. Il s'agit du NEPAD, fondé sur le partenariat et au moyen duquel les Africains, à la différence des initiatives précédentes, ont décidé de prendre en charge par eux-mêmes leur destin et leur développement économique et social, et se sont engagés, souverainement, pour le renforcement de la bonne gouvernance et la promotion de la démocratie et des droits de l'homme.

Dans la promotion de cette entreprise historique qu'est le NEPAD et dans la pleine conscience que le grand défi du siècle sera la lutte commune pour réduire le fossé entre le Nord et le Sud, il est à souligner la disponibilité et la volonté affichées par les pays membres du G.8 et, en particulier, par l'Italie, qui a montré la voie à suivre au Sommet de Gênes.

Je vous remercie de votre attention.

* Testo pubblicato a cura del CISCI come Quaderno n. 46.

I testi completi di trascrizione di domande e risposte, pubblicati nella collana dei Quaderni, possono essere richiesti al Centro Italiano di Studi per la Conciliazione Internazionale, Via degli Astalli 3/a, 00186 Roma, con un contributo di € 3,00 per spese postali